

Ordre de division

Autor(en): **Bontemps**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 13

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Autrichiens ont été vaincus sur toute la ligne.

Les Français, quand les hauteurs eurent été occupées, contraignirent l'ennemi à se retirer sur Goïto. Les Autrichiens, que nos troupes chassèrent de St-Martin, laissèrent dans nos mains 5 canons et furent obligés de retourner à Ponti pour y passer le Mincio.

P. S. Des informations positives nous apprennent qu'à Pozzolengo se trouvait le 8^e corps autrichien, composé de 5 brigades, comptant chacune 5,000 hommes. C'est ce corps qui le matin avait été surpris par les reconnaissances des nôtres, dont il est question plus haut.

Le 5^e corps, commandé par le général Stadion, a combattu à St-Martin avec 5 brigades. Il en résulte indubitablement que 2 divisions et demie de l'armée sarde, c'est-à-dire 25,000 hommes, tinrent bon contre 50,000 Autrichiens, quoique ceux-ci fussent réunis et engagés tous ensemble et qu'ils eussent l'avantage des positions. — Il va sans dire que le récit qui précède, écrit le soir même de la bataille, ne saurait être donné pour complet.

La campagne actuelle compte, comme d'habitude, des militaires suisses dans les deux camps. Les uns et les autres se sont également bien battus à Magenta. On cite entr'autres, du côté des Autrichiens, les lieutenants Castella, de Fribourg; Albertini et Bavier, des Grisons; Meyer, de Lucerne. Du côté des Français, tous les Suisses du 1^{er} régiment étranger ont pris part à l'action, à savoir quatre capitaines (Folly, Eichebrenner, Lüthard, Pagnamenta), et une dizaine de lieutenants. Le lieutenant Lecomte, blessé de trois coups de feu, a été décoré de la Légion-d'Honneur. Le sergent Cérésolo, de Lausanne, a reçu la médaille militaire. Le capitaine Gressot, de Porrentruy, des voltigeurs de la garde, a aussi été décoré de la Légion-d'Honneur.

Actuellement le 1^{er} régiment étranger est en garnison à Milan, où il attend des recrues pour se refaire de ses pertes. Il a reçu dernièrement quelques renforts de la Suisse. Quand on réfléchit qu'un grand nombre de nos compatriotes sont, à Rome et à Naples, sous un drapeau hostile au mouvement italien, on ne peut que se féliciter, au point de vue de la neutralité stricte, de voir les Suisses du 1^{er} régiment étranger faire contrepoids à cette action par leur bravoure. A ce même point de vue il est regrettable qu'ils ne soient pas assez nombreux pour pouvoir former un régiment exclusivement suisse.

Des réductions notables ont été apportées dans le personnel des troupes d'occupation au Tessin et dans les Grisons. La VIII^{me} division est relevée de la mise de piquet; par contre, la IX^{me} division (Isler) est mise de piquet.

Voici l'ordre du jour de licenciement adressé par le commandant de la VIII^{me} division aux troupes appelées sous ses ordres dans le canton du Tessin :

Quartier-général à Lugano, le 24 juin 1859

ORDRE DE DIVISION.

Soldats !

Les événements ont marché, l'orage qui grondait à proximité de nos frontières méridionales paraît s'éloigner. Une partie de la VIII^e division est licenciée. L'autorité

fédérale me charge de vous remercier pour le dévouement, le zèle et la discipline dont vous avez fait preuve pendant cet armement, tout en vous engageant à vous tenir prêts à répondre au premier appel de la patrie, pour le cas où elle aurait de nouveau besoin de vos services.

A ces remerciements je joins le témoignage de mon entière satisfaction pour votre excellent esprit et votre discipline exemplaire. Nous avons fait un service plus pénible que brillant, mais le soldat ne choisit pas sa position. Sans se laisser entrainer par ses sympathies, il doit obéir. Nous continuerons à faire honneur à l'armée fédérale : ceux qui restent en activité par leur bonne conduite, ceux qui quittent le service, en traversant nos cantons confédérés avec ordre et discipline.

Nous emportons un bon souvenir de la manière cordiale et vraiment fédérale avec laquelle nous avons été accueillis par les habitants de ce beau pays. Espérons que de leur côté, ils feront la part des difficultés de notre position, et puisse notre séjour parmi eux contribuer à resserrer les liens qui unissent le Tessin à la Confédération.

Soldats! Votre commandant, heureux et fier d'être à votre tête, vous fait ses adieux, peut-être devrait-il vous dire : *au revoir!* Nous rejoignons nos foyers, mais c'est pour nous tenir prêts à reprendre nos armes au premier appel. Si la tempête menaçait de nouveau nos Alpes, la VIII^e division, fidèle à la voix de l'honneur et de la patrie, porterait fièrement ses drapeaux au devant du danger, prête à tous les sacrifices pour défendre notre neutralité, nos libertés et notre indépendance.

Le commandant de la VIII^e division,
BONTEMS, colonel fédéral.

Le quartier-général des troupes fédérales a été transféré à Bellinzone. La brigade Gonzenbach reste à son poste.

Neuchâtel. — Conformément à notre loi sur l'organisation de la landwehr, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 14 juin 1859, a déterminé les circonscriptions territoriales qui devront fournir les hommes du 3^e bataillon de landwehr, et il a en même temps composé comme suit le cadre de ce bataillon :

Commandant,	<i>Perret, David,</i>	Neuchâtel.
Major,	<i>Barbier, Charles,</i>	Boudry.
Aide-major,	<i>Grosclaude, Ch.-Henri, cap.,</i>	Fleurier.
Quartier-maître,	<i>Clerc, L.-Aug., 1^{er} sous-lieut.,</i>	Verrières.
Porte-drapeau,	<i>Nicolet, Jules, lieutenant,</i>	Locle.
Aumônier,	<i>Franel, James,</i>	Bevaix.
Médecin de bataillon,	<i>Aschoff, Albert</i>	Locle.
Médecin-adjoint,	<i>Geymuller, Adolphe,</i>	Travers.
	<i>I^e Compagnie.</i>	
Capitaine,	<i>Dumont, Edouard,</i>	Locle.
Lieutenant,	<i>Perregaux, H.-François,</i>	Coffrane.
1 ^{er} sous-lieutenant,	<i>Yulmy, Pierre,</i>	Neuchâtel.
2 ^{me} sous-lieutenant,	<i>Guinand, Louis-Numa,</i>	Brenets.
	<i>II^e Compagnie.</i>	
Capitaine,	<i>Jacol, Louis-Edouard,</i>	Locle.
Lieutenant,	<i>Ruedin, Justin,</i>	Cressier.
1 ^{er} sous-lieutenant,	<i>Thévenaz, Louis-Marius,</i>	Locle.
2 ^{me} sous-lieutenant,	<i>Hugnenin, Ulysse-Bélisaire,</i>	Locle.